

Recommandations clés de l'IRD pour le prochain **programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE 2028-2034 (FP10)**



[^] Drapeaux de l'UE flottant devant le bâtiment du Parlement européen, Bruxelles © Grecaud Paul

Le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation (R&I) est un outil essentiel pour relever les principaux défis sociétaux en Europe, mais aussi dans les pays du Sud avec lesquels l'IRD collabore.

En tant que promoteur de la science de la durabilité, l'IRD se félicite de la meilleure prise en compte de l'impact dans les programmes de recherche européens sous Horizon 2020 et Horizon Europe, ainsi que de la promotion, en particulier dans le deuxième pilier de ces programmes, de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et de la dimension transformative des projets collaboratifs. Il sera important de poursuivre dans cette direction à l'avenir, tout en allouant un budget accru au programme-cadre, afin que la communauté européenne de la recherche puisse continuer à répondre aux défis majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées, à travers la coconstruction de solutions durables.

I. Renforcer la coopération internationale avec les pays partenaires du Sud

Comme indiqué dans la communication sur l'approche mondiale de la recherche et de l'innovation adoptée par la Commission européenne en 2021¹, la coopération internationale en matière de R&I est une priorité stratégique pour l'UE. Le renforcement de l'ouverture du FP10 à des partenaires internationaux, en particulier du Sud, est essentielle pour continuer à relever efficacement les défis mondiaux et atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle mondiale. Si la collaboration avec nos partenaires du Sud doit continuer à contribuer à l'agenda de développement 2030, les résultats de cette collaboration permettent également d'éclairer les politiques publiques en Europe, les pays du Sud étant pour un grand nombre d'eux au cœur des changements globaux (changement climatique, dégradation environnementale, perte de la biodiversité, urbanisation, etc.).

Le FP10 devrait donc augmenter le nombre d'opportunités ciblant la recherche collaborative avec les pays partenaires du Sud tout en prenant en compte les spécificités de chaque région. Dans ce contexte, les initiatives et programmes en cours ciblant l'Afrique subsaharienne et la

région méditerranéenne devraient être renouvelés, voire renforcés, compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nos partenaires sont confrontés. Des initiatives et programmes de coopération spécifiques avec d'autres régions telles que l'Amérique latine, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique devraient également être envisagées. De même les missions et les partenariats devraient être systématiquement ouverts à l'international pour assurer une cohérence avec la stratégie *Global Gateway* mise en œuvre par la Commission.

Le respect des principes et valeurs qui sous-tendent la Science de la durabilité tels que la coconstruction, l'équité, l'inter- et la transdisciplinarité, la science ouverte, le genre ainsi que la responsabilité sociale et environnementale devraient être non seulement rappelés mais être au cœur de tout projet accepté par la Commission. Les règles pourraient par ailleurs impliquer un certain pourcentage de financement par appel réservé aux partenaires internationaux et au moins un *Work Package* géré par les partenaires internationaux. Ceci permettra de renforcer l'appropriation des programmes collaboratifs par les partenaires des différents blocs régionaux.

II. Repenser l'équilibre et les liens entre la recherche et l'innovation

Dans le cadre d'Horizon Europe, l'équilibre entre la recherche et l'innovation tend vers l'innovation. En effet, dans le deuxième pilier du programme de travail 2021-2022 d'Horizon Europe, l'équilibre s'est sensiblement déplacé vers des niveaux de maturité technologique (TRL) plus élevés, avec seulement 14 % des appels ayant des TRL de 1 à 4, contre 20 % dans les deux premières années d'Horizon 2020².

Si investir dans des projets futurs à haut TRL et donc à fort impact est très important et doit continuer d'être soutenu, il est également indispensable d'investir dans la recherche exploratoire avec des projets à plus bas TRL. Il est donc essentiel de rééquilibrer le partage des niveaux de TRL afin de garantir que les projets à fort impact soient développés à l'avenir.

En outre, les projets à TRL élevé sont généralement très volumineux en termes de nombre de partenaires et de montant de financement, ce qui implique une mise en œuvre complexe et une lourde charge de gestion. Ces projets ont tendance à être dissuasifs pour les chercheurs, qui peuvent préférer soumettre des projets de plus petite taille à leurs agences de recherche nationales. C'est également très dissuasif pour nos partenaires des pays à faible revenu et intermédiaire qui n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour se lancer dans des projets aussi exigeants. Un rééquilibrage des TRL est donc important si nous voulons augmenter la participation aux appels de nos chercheurs et de nos partenaires du Sud.

¹ Commission européenne (2021), *L'approche mondiale de la recherche et de l'innovation*, COM(2021) 252 final, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=COM%3A2021%3A252%3AFIN>.

² European University Association & CESAER (2023), *Future-proof Horizon Europe through balanced cluster calls*.

III. Améliorer les synergies avec les programmes européens et nationaux

1. Synergies avec les autres programmes européens

Il est nécessaire de renforcer les synergies entre le programme-cadre de R&I et les autres programmes de l'UE en améliorant la coordination et la cohérence globale entre les différents programmes. Par exemple, alors que des discussions régulières ont lieu entre la direction générale de la recherche et de l'innovation (DG RTD) et d'autres directions générales de la Commission européenne sur les complémentarités et les synergies, des mécanismes formels de coordination, tels qu'une plateforme de coordination, pourraient être explorés afin d'améliorer l'efficacité et l'impact globaux.

En ce qui concerne la recherche pour le développement durable avec le Sud, il faut davantage de synergie et de cohérence entre le programme-cadre de R&I et l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde (IVCDCI-Europe dans le monde). Ceci permettrait aux résultats des grands programmes de recherche financés par la DG RTD et menés dans et avec des partenaires des pays à revenu faible et intermédiaire d'être mieux pris en compte lors de la conception et du financement des futurs programmes de développement européens dans ces pays. Cela impliquerait également davantage de dialogue et de collaboration entre les acteurs de la recherche, les organisations de la société civile, le secteur privé et les décideurs politiques.

La science doit être mieux intégrée dans le processus global des politiques de développement et des liens plus étroits entre la recherche et les priorités de développement doivent être encouragés. Dans leur dialogue avec les pays partenaires sur les priorités de développement, les délégations de l'UE ainsi que les unités régionales et thématiques de la DG INTPA pourraient souhaiter veiller à ce que cela se produise plus systématiquement.

Ensuite, des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les complémentarités entre certains instruments. Par exemple des ponts entre les activités mises en œuvre dans le cadre des projets des actions Marie Skłodowska-Curie (MSCA) et les projets du programme de Mobilité académique intra-africaine pourraient être favorisés.

Donner la priorité aux projets qui prennent en compte les activités antérieures ou actuelles de l'autre programme, pourrait être un critère d'évaluation identifié au stade de la proposition.

Ces synergies auront également un effet bénéfique sur le renforcement du programme pilote « Initiative de recherche africaine pour l'excellence scientifique » (ARISE), en particulier avec le déploiement potentiel de mécanismes de financement similaires aux MSCA - *Postdoctoral Fellowships* (bourses postdoctorales) spécifiquement en Afrique. En Europe, ces bourses sont un tremplin pour les projets du Conseil européen de la recherche, et proposer un mécanisme similaire aurait un effet vertueux pour les jeunes chercheurs africains.

Les « Centres d'excellence régionaux » en Afrique pourraient mener ces initiatives en collaboration avec une organisation académique africaine. Le développement de telles initiatives renforcera, à terme, la participation active des partenaires internationaux au FP10 et au-delà.

2. Synergies avec les programmes nationaux

Outre les synergies avec d'autres programmes européens, les synergies entre le programme-cadre de l'UE pour la R&I et les programmes nationaux de R&I devraient également être renforcées. De nombreux appels à propositions importants publiés par les agences de recherche nationales sont en concurrence avec les appels européens en termes de calendrier et de thématiques. L'amélioration de la coordination et de la communication entre les niveaux européen et national pourrait permettre une meilleure visibilité des appels européens auprès des équipes de chercheurs.

Par ailleurs, la plupart des appels à propositions des agences nationales de recherche étant des appels blancs, un certain pourcentage des appels à propositions européens pour des projets collaboratifs pourrait également être réservé à des appels blancs, en fonction du thème et sans portée prédéfinie. Ces « appels ouverts » sous forme de *Research Action* (RA) pourraient être liés à la destination de l'un des programmes de travail et devraient suivre certains mots-clés prédéfinis afin de s'inscrire dans les plans stratégiques globaux du FP10.

IV. Poursuivre la simplification

La poursuite de la simplification du FP10 est une question clé pour accroître la participation des chercheurs. Une approche de guichet unique, avec des procédures, des objectifs et une mise en œuvre similaires, géré uniquement par la Commission européenne, serait plus efficace. Il existe en effet trop de caractéristiques et d'instruments spécifiques (*Widening*, *Missions*, différents types de partenariats...) pour que les différentes entités, y compris nos partenaires du Sud, puissent s'y retrouver et décider de leurs priorités.

Le fait d'avoir à traiter avec différentes parties prenantes et différents types d'entités rend difficile la participation à certains programmes européens. Par exemple, la structure des partenariats Horizon Europe (cofinancés comme *Water4All*, ou institutionnalisés comme PRIMA) est parfois

compliquée à comprendre étant donné que les règles et les exigences de mise en œuvre suivent non seulement les procédures européennes générales d'Horizon Europe, mais aussi des procédures spécifiques ou des procédures d'agences de recherche nationales. L'homogénéisation des procédures ou des exigences démystifierait la vision des communautés de recherche, qui considèrent que les projets européens sont complexes à construire et à mettre en œuvre.

La complexité de la structure du programme-cadre rend très difficile une véritable coopération internationale en matière de recherche. Les partenaires internationaux ne savent pas toujours quels sont les critères d'éligibilité et si les activités de recherche peuvent être financées dans leur propre pays.

Conclusion

Afin de contribuer à la réalisation des ODD et de relever les défis mondiaux, il est essentiel que le FP10 promeuve la science de la durabilité et des partenariats scientifiques internationaux équitables, en particulier avec les pays du Sud. Le FP10 devrait donc inclure des initiatives spécifiques pour permettre une meilleure participation des partenaires du Sud au programme et sa structure devrait renforcer les partenariats scientifiques entre les entités européennes et du Sud. Il est également essentiel d'améliorer les synergies avec d'autres programmes européens, en particulier les futurs programmes de développement européens, notamment en encourageant une meilleure prise en compte des résultats de la recherche dans l'établissement des priorités des programmes de développement dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Les axes d'amélioration suggérés dans ce document vont de pair avec une augmentation du budget alloué au programme-cadre de recherche de l'UE, avec la nécessité d'augmenter particulièrement le budget pour le financement de projets collaboratifs, en particulier ceux développés avec des partenaires du Sud.



[^] Projet HOPE, financé par la bourse européenne ERC Consolidator, en Nouvelle-Calédonie
© IRD - Jean-Michel Boré

En résumé

Dans le contexte de révision à mi-parcours du programme Horizon Europe et du lancement des discussions sur le 10^e programme-cadre (FP10), qui succédera à Horizon Europe en 2028, **cette note rassemble les messages clés et les recommandations de l'IRD pour la préparation du FP10** sur les quatre points suivants :

1. RENFORCER LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AVEC LES PAYS PARTENAIRES DU SUD

- Augmentation du nombre d'opportunités ciblant la recherche collaborative avec les pays du sud (renforcement des initiatives Afrique et Méditerranée, mise en place de l'initiative Amérique latine, proposition d'une initiative Asie) dans le respect des principes de la science de la durabilité (coconstruction, équité, inter- et transdisciplinarité, science ouverte, genre, responsabilité sociale et environnementale)
- Renforcement des règles et incitations pour la participation effective des pays à revenu faible et intermédiaire (obligation de les inclure dans les appels ciblés)

2. REPENSER L'ÉQUILIBRE ET LES LIENS ENTRE LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

- Équilibre des niveaux des *Technology readiness levels* (TRL) attendus dans les appels
- Diversification des montants de financement des projets (pourcentages de projets moins volumineux et avec moins de partenaires)

3. AMÉLIORER LES SYNERGIES AVEC LES PROGRAMMES EUROPÉENS ET NATIONAUX

- Synergies avec les autres programmes européens (cohérence et complémentarité des impacts des projets Horizon Europe, Global Europe et Erasmus+)
- Synergies avec les programmes nationaux (coordination du calendrier des appels, appels blancs collaboratifs à l'échelle européenne)

4. POURSUIVRE LA SIMPLIFICATION

- Approche de guichet unique des programmes européens (harmonisation des procédures et règles de mise en œuvre)
- Simplification de la structuration du programme-cadre (piliers, missions, partenariats...)

Contact

Vincent FAUTREL, représentant de l'IRD à Bruxelles • representation.ue@ird.fr



www.ird.fr



Déployer la recherche
Partager la science
Transformer l'avenir